



**Ligue
vaudoise**

Felicien.Monnier@
ligue-vaudoise.ch
président

+4 78 602 51 93

**Direction générale
des affaires institutionnelles et des communes**
Direction des affaires juridiques
Place du Château 1
1014 Lausanne

Lausanne, le 29 février 2024

Procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur le droit pénal administratif

Madame, Monsieur,

Faisant suite à votre courrier du 8 février 2024, la Ligue vaudoise a par la présente l'avantage de vous faire part de ses déterminations dans le cadre de la procédure de consultation mentionnée sous rubrique.

La Ligue vaudoise concède, d'entrée que cause, que l'avant-projet de révision ne crée aucune nouvelle autorité fédérale (*Révision totale de la loi sur le droit pénal administratif (DPA), Rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultations, DFJP, Berne, 31 janvier 2024 – ci-après Rapport –, p. 192, pont 6.5*).

De prime abord, l'avant-projet ne paraît pas aggraver la centralisation déjà opérée en matière pénale.

Cependant, on déplore que l'avant-projet ne fasse rien contre cette centralisation. Cela est d'autant plus regrettable que le droit pénal administratif tient du droit pénal, mais aussi du droit public – en particulier, parce qu'il règle la compétence de multiples unités administratives. Or le droit public est de ressort cantonal.

Il convient également de déplore que le rapport explicatif qualifie tout transfert de compétence en faveur des cantons de « politiquement irréaliste » (Rapport, p. 2). Le rapport avance l'argument suivant : « Il résulterait de ce transfert des conséquences très importantes sur l'organisation et les coûts de fonctionnement de ces autorités [MP cantonaux ou fédéral] » (*Ibidem*).

En particulier, le rapport refuse de restituer aux cantons la compétence de poursuivre les infractions en matière de subvention (Rapport, p. 186). Le rapport s'en explique comme il suit : « [...] les grands cantons tels que Zurich ou Genève disposent assurément d'une expérience accrue en matière de criminalité économique, ainsi que du personnel spécialisé, ce qui ne sera en revanche pas forcément le cas dans les petits cantons » (Rapport, p. 18).

Cet argument tombe à faux, dès lors que le rapport prévoit d'ores et déjà un accroissement des moyens financiers de Fedpol, notamment pour faire face au développement de la criminalité informatique (rapport, p. 186). Cela est d'autant moins défendable que l'avant-projet maintient la possibilité, pour les unités administratives fédérales, de recourir directement au soutien des polices cantonales – comme vous l'écrivez vous-même. Pire encore, l'avant-projet autorise les unités administratives fédérales à recourir à des prestataires extérieurs rémunérés pour mener des actes d'enquête (Rapport, p. 186).

En résumé, le rapport préconise de ne pas augmenter les compétences des autorités cantonales mais de le faire pour Fedpol et de payer pour ce faire – comme si l’argent dépensé par la Confédération ne venait pas des contribuables de chaque canton. Sans parler du recours à des experts et autres enquêteurs extérieurs rémunérés !

Aucun canton ne devrait accepter ce qui précède, et le Canton de Vaud moins que tout autre. En effet, notre Canton dispose d’un Ministère public central spécialisé, en particulier, dans les affaires économiques complexes. La Division criminalité économique du MP central compte 5 magistrats spécialisés et 3 analystes financiers.

De plus, la Police cantonale vaudoise dispose d’une Brigade Analyse Traces Technologiques (BATT) et même d’une Division Enquête Cyber (DEC). Enfin, la Police lausannoise dispose d’une police judiciaire chevronnée.

En conclusion, malgré un *statu quo* apparent, la Ligue vaudoise déplore la centralisation rampante qui est à l’œuvre dans le cadre de cet avant-projet.

La Ligue vaudoise encourage le Conseil d’Etat vaudois à répondre à cette centralisation sans provincialisme, fort de l’exemple de nos autorités de poursuite pénale (ministère public et polices). Nous l’en remercions par avance.

Recevez, Madame, Monsieur, l’expression de ma parfaite considération.

Félicien Monnier

Président de la Ligue vaudoise